

BILAN DE COMPÉTENCES



18, avenue Jean Jaurès - 35400 Saint-Malo



Public

Bilan individuel

Toute personne ayant besoin de faire un point sur ses compétences professionnelles dans le but de les valider, d'évoluer, de se reconvertir ou de faire un point de carrière.



Durée et délais

14h d'accompagnement individuel par un coach professionnel.

Délai à fixer ensemble (minimum 7 semaines).

Suite à son inscription, le bénéficiaire dispose d'un délai de rétractation de 10 jours.

Il sera contacté sous 15 jours pour une première rencontre qui lui permettra d'établir un calendrier personnalisé, adapté à ses besoins et contraintes.



Tarif

1600€ TTC

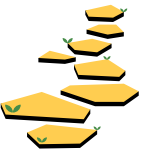


Accessibilité handicap

Accompagnement des personnes en situation de handicap (après étude de faisabilité).

Local aux normes.

Mise à disposition d'un guide des partenaires intervenants sur les fonds handicap.



Objectifs opérationnels

Accompagner le stagiaire dans sa démarche de réflexion et l'aider à formaliser son projet professionnel.

- Faire le point de ses expériences personnelles et professionnelles ;
- Repérer et évaluer ses acquis liés au travail, à la formation, à la vie sociale ;
- Mieux identifier ses savoirs, compétences, aptitudes... ;
- Déceler ses potentialités inexploitées ;
- Recueillir et mettre en forme les éléments lui permettant d'élaborer un projet professionnel ou personnel ;
- Gérer au mieux ses ressources personnelles
- Organiser ses priorités professionnelles ;
- Mieux utiliser ses atouts dans des négociations d'emploi ou dans le choix de carrière.



Modalités pédagogiques

Entretiens individuels

Carnet de bord qui matérialise les 3 étapes du process : phase préliminaire (découverte du contexte de vie), phase d'investigation (bien se connaître pour découvrir une voie professionnelle d'épanouissement) et une phase de conclusion (accompagnement dans le projet défini)

Tests de personnalité, étude des drivers, roue des valeurs, live flow...



Modalités d'évaluation

Rédaction d'un document de synthèse, qui comporte les circonstances du bilan, les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives envisagées, les éléments constitutifs du projet professionnel ou de formation et les principales étapes prévues pour réaliser ce projet.

Déontologie et règles du Bilan de compétences régi par les articles L. 6353-4 et L. 6353-5 du Code du travail.



Modalités de financement

Autofinancement

Plan de formation de votre employeur

Aide individuelle à la formation par France Travail

Utilisation de son CPF



Personne référente

Caroline Collin de La Bellière

07 87 12 13 17

contact@explor-avenir.fr

